

**Communiqué des commissaires de Petroplus Refining Cressier SA**

Küsnacht-Zürich, le 30 mars 2012. Le 30 mars 2012, le juge du concordat compétent du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Tavers à Boudry a accordé à Petroplus Refining Cressier SA un sursis concordataire définitif de six mois jusqu'au 30 septembre 2012. Maître Brigitte Umbach-Spahn (Wenger Plattner) et Maître Vincent Jeanneret (Schellenberg Wittmer) ont été nommés commissaires.

**Processus de vente de la raffinerie Cressier**

Mi-février 2012, un processus de vente professionnel impliquant plusieurs intéressés a été déclenché pour l'acquisition de la raffinerie à Cressier, de Petroplus Tankstorage SA, des deux sociétés détenant les pipelines qui approvisionnent la raffinerie de Cressier (Société Française du Pipeline du Jura et Oléoduc du Jura Neuchâtelois SA) ainsi qu'une partie de Petroplus Marketing SA (en particulier certaines prestations du département IT et des collaborateurs). Les commissaires sont arrivés à la conclusion pendant le sursis concordataire provisoire que la réalisation des actifs de Petroplus Refining Cressier SA dans le cadre d'une procédure concordataire conduirait avec davantage de probabilité à un meilleur résultat pour les créanciers que l'ouverture immédiate d'une faillite.

**Déroulement prévu du sursis concordataire: appel aux créanciers en avril**

La publication du sursis concordataire est prévue dans quelques jours. Un appel aux créanciers aura lieu en avril. Un délai de 20 jours sera fixé aux créanciers pour produire leurs créances auprès des commissaires. Les commissaires publieront un formulaire pour la production des créances sur leur site Web ([www.sachwalter-petroplus.ch](http://www.sachwalter-petroplus.ch)).

En se basant sur les actifs constatés et les créances produites, les commissaires élaboreront, en collaboration avec la direction de la société, un projet de concordat. A l'occasion de l'assemblée des créanciers convoquée par les commissaires, ces derniers rendront compte de leur activité et présenteront le concordat proposé. Les créanciers devront élire une commission des créanciers et un ou plusieurs liquidateurs. L'assemblée des créanciers est prévue pour la fin de l'été 2012. Ensuite, la procédure de vote écrit permettant aux créanciers de se prononcer sur le concordat ainsi que sur l'élaboration du rapport des commissaires à l'intention du juge du concordat compétent nécessitera au minimum deux mois. C'est donc au plus tôt à partir de la fin de l'année 2012 que l'on pourra s'attendre à une éventuelle liquidation concordataire.

\*\*\*\*\*

**Pour de plus amples informations:**

- Web des commissaires: [www.sachwalter-petroplus.ch](http://www.sachwalter-petroplus.ch)
- Filippo Th. Beck/Brigitte Umbach-Spahn, téléphone +41 (0)43 222 38 00,  
fax +41 (0)43 222 38 01
- Vincent Jeanneret, téléphone +41 (0)22 707 80 00